



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION DU MAIRE

N° 84/26 : APPROBATION DU BAIL POUR LE LOCAL À USAGE COMMERCIAL PLACE DOCTEUR JEAN-LOUIS TURCAN

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHÉRON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération N° 26/23 du 20 mars 2026,
Vu la demande présentée par le fondateur de la SAS PROVENCE VIANDE LA ROQUE

DÉCIDE

D'APPROUVER le projet de bail commercial pour une durée de neuf années, comme annexé.

DIT que le bail commercial est conclu du 15 octobre 2026 au 14 octobre 2035

Fait à LA ROQUE D'ANTHÉRON, le 2 octobre 2026



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Annexe : Bail de locaux à usage commercial

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 05/10/2026

Et de la publication ou notification le : 05/10/2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.